



FORMULAIRE DE CONSULTATION GRENELLE contre les Violences conjugales Haute-Marne



Le Grenelle, qu'est-ce que c'est ?

Le nombre de femmes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint est en augmentation depuis le 1^{er} janvier 2019. La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée Grande cause nationale du quinquennat et est une priorité du Gouvernement. Le Grenelle contre les violences conjugales est lancée le 3 septembre 2019. Les travaux se dérouleront sur deux mois et associent les territoires afin de mobiliser les acteurs qui concourent à la lutte contre ces violences et de **construire des mesures innovantes et concrètes, au plus près des territoires. Les propositions faites donneront lieu à la présentation d'un plan quinquennal** le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Les violences conjugales

Elles prennent plusieurs formes : violences physiques (coups et blessures), verbales, psychologiques (insultes, menaces, surveillance des communications...), sexuelles, économiques et administratives (confiscation des moyens de paiement...).

Nous vous invitons à participer à cette consultation en complétant le tableau ci-dessous et à le renvoyer **pour le 15 octobre au plus tard**

Par courriel exclusivement à l'adresse suivante : ddcspp-ddfe@haute-marne.gouv.fr (Objet : Grenelle- Propositions)

Votre identité

Nom et Prénom :

Profession :

Structure :

Courriel :

Les problématiques que vous rencontrez

(prévention, accueil, écoute et orientation des victimes, prise en charge des victimes, accueil et prise en charge des enfants, prise en charge des auteurs, connaissance des dispositifs et des procédures, hébergement, révélation des faits...)

-
-
-
-

Vos propositions concrètes pour y remédier

-
-
-
-

Merci de votre participation

Contact : Céline LAHITETE, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, ddcspp-ddfe@haute-marne.gouv.fr